



Cercle Taurin SOLEDAD - 40090 BOUGUE

Si les conditions sanitaires le permettent, le 28^{ème} Bolsín organisé par le Cercle Taurin SOLEDAD de Bougue se déroulera le :

Dimanche 05 Mai 2024

9H30: qualifications avec des vaches de Camino de Santiago (Jean-Louis Darré)

17H00: finale, novillada sans picadors. Elevage restant à définir.

Les novilleros sans picadors qui souhaitent participer au Bolsín doivent envoyer **prioritairement par mail** :

- Un curriculum vitae
- Les coordonnées de leur école taurine.
- Une vidéo de la lidia complète d'un eral. Séquences au ralenti interdites.
- Fiche d'inscription dûment remplie.
- Une copie du carnet professionnel.
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport.
- Une copie de la carte vitale.

Pour les fichiers volumineux merci d'utiliser le site internet de transfert de fichiers <https://wetransfer.com>

Mail : bolsindebougue@gmail.com

Contact : Monsieur Vincent TACHON Tél: 06 74 15 87 53

Disponible de 09H00 à 19H00

Jusqu' au **Dimanche 03 Mars 2024**, date de clôture des inscriptions.



BOLSÍN TAURINO DE BOUGUE
Cercle Taurin Soledad

**FICHE D' INSCRIPTION
BOLSÍN DE BOUGUE 2024**

INFORMATIONS GENERALES DU PARTICIPANT (JOINDRE UNE PHOTOCOPIE DE LA CNI)

Nom et Prénom :					Age		ans	
CNI		Domicile						
Ville		Dpt		Code Postal				
Pays		Tél.		e-mail				

INFORMATIONS DU CARNET DU NOVILLERO

N° du carnet : _____ Date d'expédition du carnet : _____

INFORMATION SECURITE SOCIALE

N° Sécurité Sociale _____

Par la présente, je souhaite participer au Bolsín de Bougue qui se déroulera le 05 Mai 2024. J'accepte les règles du Bolsín et assume les risques que peut supposer ma participation, informé des accidents qui peuvent survenir lors de la célébration des spectacles. J'exempte de toute responsabilité le Cercle Taurin Soledad, le propriétaire du bétail et le propriétaire des arènes.

A _____ le,

(SIGNATURE)

AUTORISATION DES PARENTS OU DU TUTEUR LEGAL DE LA PERSONNE MINEURE

Nom - Prénom								
CNI		Domicile						
Ville		Dpt		Code Postal				
Pays		Tél.		email				

Mr/Mme. _____, Père, Mère ou tuteur légal **AUTORISENT** _____ à participer au Bolsín organisé par le Cercle Taurin Soledad qui se déroulera le 05 Mai 2024. Nous acceptons les règles du Bolsín et assumons les risques que peut supposer la participation, informés des accidents qui peuvent survenir lors de la célébration des spectacles. Nous exemptons de toute responsabilité le Cercle Taurin Soledad, le propriétaire du bétail et le propriétaire des arènes.

A _____ le,

(SIGNATURE)



BOLSÍN TAURINO DE BOUGUE
Cercle Taurin Soledad

REGLES DU BOLSÍN

1°.- Tous les participants au Bolsín devront, le jour du spectacle être en règle sur : un carnet professionnel valide, une CNI ou passeport ainsi qu'une carte vitale à jour. Ces éléments, un curriculum vitae et la fiche d'inscription complétée doivent impérativement être envoyés par email à : bolsindebougue@gmail.com. Dans l'impossibilité exceptionnelle d'envoyer le dossier par email, un envoi par courrier postal pourra être autorisé à l'adresse suivante : Colette Lacomme, Présidente du Cercle Taurin Soledad, 384 Rue Fontainebleau, 40000 Mont de Marsan. Les vidéos devront être stockées sur clé USB. Date de clôture des inscriptions : **Dimanche 03 Mars 2024**. Toutes autres pièces (lettre de motivation, potos) seront écartées du dossier.

2°.- Tous les participants devront être au minimum âgés de 16 ans au Samedi 04 Mai 2024 pour pouvoir participer au bolsín.

3°.- Les vidéos doivent montrer la lidia complète d'un eral par le candidat. Toutes séquences au ralenti sont interdites.

4°.- Aucun participant ne pourra se considérer vainqueur tant que les résultats n'auront pas été proclamés officiellement par l'organisation.

5°.- Les participants aux qualifications du matin devront être habillés en traje corto.

6°.- La novillada sans picador, se donnera en habit de lumières.

7°.- Le vainqueur du Bolsín obtiendra un contrat pour une novillada sans picador dans les villes de : Bayonne, Dax, Mont de Marsan, Plaisance, Vic-Fezensac.

8°.- La participation au Bolsín entraîne de fait l'acceptation des présentes règles et toutes contestations des décisions du jury seront sans appel.

LA PRESIDENTE DU BOLSIN TAURIN DE BOUGUE